

**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil d'Administration  
Séance du jeudi 28 novembre 2024**

**Date de la convocation** : mercredi 20 novembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 17

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Françoise MARTEEL, Mme Marie SALESSES, M. Jérôme MARBOT, M. Jean-Bernard CASENAVE, Mme Marie-Chantal GORDON, M. Alain LAPEYRE, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, M. Michel FOLLIOU, Mme Gisèle FERRARIS, M. Henri JOUANTEGUY, M. Philippe MAENNEL

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. Frédéric DAVAN (donne pouvoir à MC. GORDON), Mme Fabienne CARA (donne pouvoir à J. MARBOT), Mme Josy POUEYTO (donne pouvoir à F. MARTEEL)

**Étai(en)t excusé(es) :**

**Secrétaire de séance** : Anne CARASSUS

-----

**N° 15 Convention de partenariat avec le Centre de Rééducation Fonctionnelle de SALIES-DE-BEARN / l'EMRAH Equipe Mobile de Réadaptation pour les Adultes Handicapés pour le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD).**

**Rapporteur** : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mesdames, Messieurs

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de PAU a pour but de mettre en œuvre des dispositifs de soins à domicile afin de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou dépendantes, des personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap, ou atteintes de pathologies chroniques. Son habilitation est des 19 places, dédiées à l'accompagnement des personnes de moins de 60 ans, en situation de handicap et de 89 places pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

Les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) participent au maintien à domicile. Ils mettent en œuvre, de par leurs missions et leur organisation, une prise en charge globale et coordonnée des soins qui relèvent de leur compétence.

Le Centre de Rééducation Fonctionnelle de Salies de Béarn est un établissement de santé, titulaire d'une autorisation d'activités de soins de suite et de réadaptation, avec une spécialisation dans la prise en charge des affections de l'appareil locomoteur et du système nerveux.

A ce titre, il dispose de compétences et de savoir-faire spécifiques à la réadaptation de personnes adultes handicapées qui ne sont pas toujours accessibles pour les personnes résidant à leur domicile ou qui sont accueillies dans d'autres institutions du secteur sanitaire, social ou médico-social.

Ainsi, le Centre de Rééducation Fonctionnelle de Salies de Béarn, avec le soutien de l'ARS, Agence Régionale de Santé d'Aquitaine a mis en place une équipe mobile de réadaptation pour les adultes handicapés dénommée ci-après EMRAH, afin de combler ce manque.

Dans ses accompagnements auprès des patients, le SSIAD de Pau est régulièrement confronté à certaines difficultés, contraintes et adaptations nécessaires pour lesquelles l'EMRAH est un organisme ressource.

Le partenariat entre ces deux structures doit être formalisé afin que les patients du SSIAD puissent accéder au dispositif le plus adapté à leur situation.

Cette convention établit les règles de partenariat qui fondent les relations entre l'équipe mobile et le SSIAD. Elle vise à :

- préciser les modalités de l'intervention de l'EMRAH du CRF de SALIES DE BEARN auprès du service demandeur et les engagements réciproques pour assurer l'accompagnement des personnes.
- assister l'équipe soignante et médicale de l'établissement demandeur par un rôle de conseil, d'expertise pour l'amélioration, afin de limiter les complications et maintenir l'état de santé de la personne accompagnée.

Pour le CCAS, ce nouveau partenariat améliorerait l'offre de soins déjà mise en œuvre auprès des personnes en situation de handicap (adultes handicapés et personnes âgées) et permettrait une continuité de service dans le parcours de chaque patient. Les deux structures s'engagent à mettre en place tous les moyens nécessaires à l'accompagnement conjoint du patient afin d'optimiser et sécuriser l'intervention.

### **Il vous appartient de bien vouloir :**

1. décider de mettre en place un partenariat avec le Centre de Rééducation Fonctionnelle de SALIES-DE-BEARN, pour l'EMRAH Equipe Mobile de Réadaptation pour les Adultes Handicapés.
2. approuver les termes de la convention de partenariat ci annexée
3. autoriser Mme La Vice-Présidente à signer la convention de partenariat ci annexée.

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

